



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDAT(E)S AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Depuis plus de 50 ans, l'ASPONA intervient auprès des administrations ou de la justice, et mobilise ses adhérents face à la dégradation de certains sites, pour la protection de la nature et de la biodiversité terrestre et marine, les mobilités douces, la réduction du bruit, la qualité de l'eau et de l'air, etc.

Comme elle l'a fait en 2014 et 2020 (<http://aspona.org/Elections2020.htm>), elle interroge ce printemps les candidat(e)s aux élections municipales dans les 9 communes qu'elle suit : *Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Sospel, La Turbie* pour connaître leurs projets. Elle publiera toutes les réponses reçues sur son site. A toutes fins utiles, elle a déjà collecté des données statistiques comparables (INSEE) sur certaines évolutions depuis 2011 (<http://aspona.org/Elections2026.htm>).

Prénom et nom : Anne-Marie ARSENTO-CURTI

Commune : CASTELLAR

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

1 – Limitier le réchauffement climatique en zone dense et supprimer les puits de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...) ainsi que réduire les pollutions lumineuses ?

Pour répondre aux enjeux climatiques, la commune placera la végétalisation au cœur de chaque projet de construction ou de rénovation des espaces publics.

Cette ambition s'accompagnera d'un volet pédagogique fort : nous sensibiliserons les habitants et les enfants à la protection de la biodiversité à travers le développement des jardins partagés et des espaces de permaculture déjà présents sur le territoire.

De plus, nous engagerons un inventaire rigoureux pour répertorier et protéger les différentes essences locales. En partenariat avec la CARF, des actions de sensibilisation seront menées.

Enfin, nous poursuivrons nos efforts pour réduire les pollutions lumineuses, faisant de la sobriété énergétique et du respect des cycles naturels une priorité absolue pour l'avenir de notre commune.

2 – Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et rénovation des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, ...) / Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire, géothermie) dans les bâtiments publics (école, équipements sportif ...) et privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation ?

La commune est d'ores et déjà pleinement engagée dans une démarche de transition énergétique, notamment à travers une collaboration étroite avec la CARF. Ce partenariat, renforcé par l'expertise de Green Energy, se concrétisera par le déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Parallèlement, un plan de modernisation de l'éclairage urbain est en cours pour réduire l'empreinte carbone du territoire : il privilégie l'installation de candélabres solaires autonomes ou, à défaut, la généralisation de la technologie LED, nettement moins énergivore.

Enfin, une campagne de remplacement des équipements obsolètes au sein des bâtiments communaux est engagée afin d'optimiser la performance énergétique globale et de réduire durablement les consommations de la collectivité.

3 – Sécuriser et promouvoir les mobilités douces (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) par des aménagements adaptés (pistes cyclables) et des limitations d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique ?

La commune s'engagera à renforcer l'offre de transports en commun et à aménager une aire de covoiturage pour faciliter les trajets partagés au quotidien. Une campagne de sensibilisation sera lancée pour encourager cette pratique.

Concernant la circulation, nous resterons très vigilants sur la limitation d'accès des poids lourds déjà en place. Le respect du tonnage autorisé sur nos routes communales est essentiel pour éviter d'abîmer la chaussée et de dégrader les revêtements.

Enfin, nous allons améliorer et sécuriser les chemins piétons pour qu'ils soient mieux adaptés à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, afin de favoriser la marche en toute sécurité.

4 – Valoriser et préserver les vallons qui sont une richesse pour notre biodiversité et veiller ainsi à la réduction des risques géologiques de glissement de terrains ou d'inondations, dans un but de sécurité pour la population ?

Les vallons font partie intégrante de l'identité de notre commune. Ils représentent une richesse naturelle précieuse, favorisent la biodiversité et participent à l'équilibre de notre environnement. Les préserver, c'est protéger notre cadre de vie et transmettre aux générations futures un patrimoine naturel intact. Dans le même temps, leur entretien attentif contribue à limiter les risques naturels, notamment les glissements de terrain ou les phénomènes d'inondation. Nous veillerons donc à maintenir une gestion responsable et régulière de ces espaces, en lien avec les services compétents, afin d'allier protection de la nature et sécurité des habitants.

5 – Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, préserver le foncier agricole (garantir le zéro artificialisation nette, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective (cantine scolaire ...) ?

Nous souhaitons renforcer l'autosuffisance alimentaire de la commune en préservant le foncier agricole et en limitant l'artificialisation des sols. Il s'agit de soutenir les producteurs déjà présents, d'encourager l'installation de nouveaux exploitants, notamment via des baux sur des terrains communaux inoccupés, et de sensibiliser les propriétaires à la vocation agricole de leurs parcelles. La valorisation de notre culture locale, à travers l'entretien des restanques et des murs en pierres sèches, fait pleinement partie de cet engagement. Enfin, nous veillerons à favoriser l'accès des habitants à une production locale de qualité et à travailler avec notre prestataire de repas afin de développer un approvisionnement local et biologique pour la cantine scolaire.

6 – En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, que comptez-vous faire pour préserver la ressource en eau (approvisionnement, distribution, maîtrise de la consommation, piscines, solutions fondées sur la nature) ?

En tant que conseiller communautaire, je veillerai à ce que la CARF poursuive ses efforts pour une gestion raisonnée de l'eau. Mon action se concentrera sur le soutien aux programmes de rénovation des réseaux afin de limiter les pertes au maximum. Je pense aussi qu'il est important d'accompagner les habitants vers une consommation plus économe, notamment pour l'arrosage ou les piscines, sans pour autant être dans la contrainte. Enfin, je soutiendrai les projets d'aménagements urbains plus naturels, qui permettent de mieux retenir l'eau de pluie, et l'étude de solutions de bon sens comme la

réutilisation des eaux traitées pour l'entretien de nos espaces publics. C'est une question de gestion responsable pour l'avenir de notre territoire.

7 - Plus précisément, pour la commune de CASTELLAR, que prévoyez-vous pour ?

Concernant les projets immobiliers qui impactent notre village, ma ligne de conduite est claire : protéger le cadre de vie des Castellarois tout en respectant strictement la légalité pour ne pas exposer la commune à des risques financiers

- Le projet immobilier Belavista (<http://aspona.org/pdf/ASPONABulletinNovembre2025.pdf>)

Sur ce dossier, il faut agir avec responsabilité et transparence. Le permis de construire est légal, car il respecte le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a reçu l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. La commune ne peut pas s'y opposer arbitrairement sans risquer de lourdes sanctions financières. Si le projet est confirmé par la justice, je soutiendrai la municipalité dans une négociation ferme avec le promoteur pour obtenir des contreparties concrètes au profit des habitants : Amélioration des accès et création de stationnements publics ; Modernisation du parc pour enfants et ouverture d'un belvédère public ; Préservation du dialogue avec les associations de défense du patrimoine.

- Le quartier du « Bastion »

Le quartier du « Bastion » Sur ce secteur, ma position est radicalement différente et sans ambiguïté : je suis totalement défavorable à tout projet d'urbanisation massive. La commune a déjà pris ses responsabilités en refusant un précédent projet sur ce site. En tant qu'élue, je m'opposerai fermement à toute nouvelle tentative qui ne respecterait pas l'identité de notre village ou qui menacerait l'équilibre environnemental de ce quartier emblématique. Le Bastion doit rester préservé, et nous resterons vigilants face à toute pression immobilière sur ce secteur.